

BÉDOIN

MONT VENTOUX

LOU PASSADOU

Journal municipal d'information de Bédoin • Trimestriel • www.bedoin.fr



Décembre 2016

N°
85

Bienvenue aux nouveaux résidents

Après une promenade à la découverte du village, guidée et commentée par Gérard DAMIAN, une visite à la bibliothèque municipale et des rencontres avec différentes associations de Bédoin, les nouveaux résidents de l'année 2016 ont été invités à la conviviale cérémonie d'accueil organisée en leur honneur.

Monsieur Luc REYNARD, maire de Bédoin, leur a souhaité la bienvenue et donné de nombreuses informations sur leur nouvelle commune de résidence, puis les conseillers municipaux se sont présentés à leur tour.

Les soixante familles présentes cette année ont pu faire connaissance avec

les élus, les agents de la ville, nouer des liens avec les nombreuses personnes présentes pour les accueillir. Ils ont vu, également, des images de leur nouvel environnement, des réalisations et manifestations communales de l'année en cours.

Un apéritif partagé autour d'un appétissant buffet, de spécialités provençales et la remise de présents du terroir, le tout préparé et décoré par les services de la mairie, ont clôturé cet événement majeur, toujours très apprécié, de la vie à Bédoin.

Le film de cette soirée peut être vu à partir de la page d'accueil du site bedoin.fr.



Les commémorations des 11 novembre et 5 décembre



Comme il est depuis longtemps coutume à Bédoin, la cérémonie de commémoration de « l'Armistice du 11 novembre 1918, de la Victoire et de la Paix, et d'hommage aux Morts pour la France » a été l'occasion de moments de recueillement intense aux cimetières de Sainte-Colombe et des Baux, au monument aux Morts de la place Charles de Gaulle puis à celui du cimetière de Bédoin.

Cette matinée de mémoire rendue à tous les morts pour la France et, en particulier, aux quatre-vingt-trois Bédouinains morts pour la France pendant la

terrible Grande Guerre, s'est déroulée solennellement en présence des membres de l'association des Anciens Combattants et CATM, des corps constitués, de nombreux habitants de la commune de Bédoin, des élus et des enfants de l'école élémentaire qui ont lu avec gravité et émotion en l'honneur de nos chers disparus que nous n'oublions pas.



Puis lundi 5 décembre, c'est l'hommage aux « Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie » qui a été rendu au monument aux Morts de la place Charles de Gaulle par Monsieur Luc REYNARD, maire de Bédoin, aux côtés d'une importante délégation des CATM, des corps constitués, des élus et d'habitants de Bédoin venus en nombre se recueillir et se souvenir.

La ville de Bédoin distinguée par l'Ordre Lafayette

Mardi 29 novembre dernier, l'Ordre Lafayette, en la personne de son gouverneur pour le Sud de la France, Monsieur Pierre THÉBAUD, assisté de Monsieur Bernard DOMENECH, étoile d'or de l'Ordre, a distingué le collectif « Mémoires de Bédoin et du Ventoux » pour son travail de mémoire sur la guerre de 1914-1918. L'association de l'Ordre Lafayette dont la devise est « Vivre pour servir » a pour vocation de créer et de maintenir les liens d'amitié entre les peuples américain et français.

Par ailleurs, elle honore particulièrement celles et ceux qui promeuvent ou accomplissent des actes et mises en valeur des fondamentaux républicains. Les « Poilus » de Bédoin et ceux de la Grande Guerre furent de ceux-là...



Messieurs Éric MARTY, restaurateur hôtelier à la Maison domaine de Bournissac aux Paluds-de-Novés et Luc Reynard ont été décorés de la médaille de l'Ordre Lafayette.

E ditorial



La période des fêtes de fin d'année est une belle occasion de se retrouver, souvent en famille, pour prendre quelques moments de détente sur un rythme différent de celui de notre quotidien.

Chacun a pu vivre les instants magiques des festivités de Noël organisées par la municipalité et le tissu associatif très impliqué dans cette manifestation. Tous et les enfants en particulier qui ont vu arriver le père Noël par les airs (mais si, mais si), ont vécu des moments d'émerveillement, de convivialité et de partage qui sont nécessaires et bienvenus dans notre société.

2017 qui se profile à l'horizon sera une année active ! Elles le sont toutes bien sûr mais celle-ci sera particulièrement animée sur le plan électoral. Après les élections primaires de la gauche en début d'année, succédant à celles de la droite fin 2016, nous procéderons tous et nombreux je l'espère, citoyens de Bédoin, inscrits sur les listes électorales, à l'élection du président de la République et des députés. C'est un renouvellement massif pour lequel nous souhaitons une participation exemplaire. La démocratie ne trouve son sens que lorsque chacun s'y exprime, et ce choix qui est le nôtre a été l'un des acquis majeurs de l'action des générations précédentes. Ne l'oublions pas, ne l'oubliez pas, ne les oublions pas.

Cette nouvelle année qui s'annonce sera, elle aussi, riche en réalisations. Prévu au budget municipal, les chantiers seront lancés et vont réellement commencer : maison de santé, E.H.P.A.D. (maison de retraite), logements sociaux, boulo-drome, salle d'activités gymniques route de Crillon.

Nous espérons, avec la M.J.C., pouvoir mettre en place une maison de services au public (M.S.A.P.). Ce projet, prolongement naturel de l'Espace Régional Internet Citoyen, notre « E.R.I.C. », est soutenu par de nombreux organismes sociaux tels que la M.S.A., la C.A.R.S.A.T., la C.A.F. et le Pôle emploi. La MSAP de Bédoin aura pour mission d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services au public en l'accompagnant dans ses démarches administratives. Ce lieu sera un atout supplémentaire pour notre territoire et nous serons heureux de vous en donner l'accès.

Pour ce qui est du Ventoux, le projet de Parc Naturel Régional (P.N.R.) va faire l'objet d'une consultation par un préfet. Par ailleurs, la réhabilitation du sommet se dessine : les études seront lancées en 2017, les travaux devant être réalisés en 2018. Après de nombreuses années, enfin une réalisation tangible ?

Nous vous en tiendrons informés.

La blancheur immaculée ayant gagné le sommet du Ventoux où nous espérons une belle saison de sports d'hiver, nous vous souhaitons, telle dame Nature prenant un repos bien mérité et préparant un renouveau vigoureux, une belle année 2017.

Bono annado, bèn granado e bèn acoumpagnado !
Luc REYNARD, maire de Bédoin, et le conseil municipal

Vœux du Maire

Monsieur Luc REYNARD invite la population de Bédoin à la présentation des vœux de la Municipalité le vendredi 27 janvier 2017 à 18h30 au centre culturel H. Adam.

Remerciements

La rédaction du « Passadou » remercie tous les membres de la commission ainsi que les personnes ou associations qui, par des articles, des photos ou leur participation à la relecture des épreuves contribuent à la parution et à la qualité du journal municipal.

La rédaction

Journal municipal d'information de BÉDOIN N° 85 - Décembre 2016 trimestriel



Lou Passadou - Journal municipal d'information
Mairie : 04 90 65 60 08

Directeur de la publication : Luc REYNARD
Rédacteur en chef : Denis FORT

Assistante de rédaction : Sylviane BENEZECH
Suivi de Fabrication : Nathalie EYMERÉ

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

Les élus, les agents municipaux et les membres de la commission « Passadou »
Photos : Mairie de Bédoin

Tirage 2000 exemplaires - Gratuit, ne peut être vendu

Conception & réalisation : Imprimerie F. ORTA - AVIGNON ☎ 04 90 82 27 38

SOMMAIRE

Comptes-rendus du Conseil Municipal	4-7
Les travaux à Bédoin	7
Dossier Maison de Santé	8-9
Noël	10-11
Dossier Logement pour tous	12-13
La vie à Bédoin	14-18
La vie associative	19
État-civil, Garde des Médecins, Manifestations à venir, Mots croisés	20

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

Présents : Luc REYNARD, Béatrice ROUX, Dominique ROUYER, Colette LECLERCQ, Jean-Marc PETIT, , Janine TREVILY, Michèle MASSENDES, Denis FORT, Chantal BLANC, Michel DELL'INNOCENTI, Patrick CAMPON, Vincent POUILLAUDE, Jean-Louis RIBAS, Morgane CHAPOT, Christiane MAHLER, Patrick ROSSETTI, Gilles BERNARD, Alain CONSTANT, Carole PERRIN (à partir du dossier n°7) .

Absents ayant donné procuration : Pierre COLIN, Nathalie REYNARD, Blandine RASSELET, Emmanuèle VALERIAN, Carole PERRIN (jusqu'au dossier n°6).

Désignation d'un membre au centre communal d'action sociale

Carole Perrin est désignée à la suite de la démission de Gilberte Levy-Constant. Vote à l'unanimité.

Plan local d'urbanisme (PLU) : Annulation de la procédure de modification

Par délibération du 21/12/2011, le Conseil Municipal a approuvé la modification du PLU. Ayant fait l'objet d'une contestation, cette délibération vient d'être annulée par la cour d'appel administrative de Marseille au motif que la commune avait imposé dans certaines zones, des normes de protection de la forêt contre l'incendie plus sévères que celles prévues par la réglementation.

Entre temps, et par délibération du 04/04/2016, le CM a approuvé à l'unanimité le principe de procéder à une modification du PLU... Il est nécessaire d'annuler cette délibération, le temps que soit remédié aux désordres évoqués ci-dessus. Vote à l'unanimité.

PLU : Modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée N°1

Le projet de construire 45 logements pour tous dont 2 T5, 17 T4, 18 T3 et 8 T2 à l'emplacement des Ferrailles, est contraint par certaines règles d'urbanisme. La commune souhaite adapter le règlement de la zone UC afin de faciliter la mise en œuvre de cette opération d'habitat mixte. Une procédure de modification du PLU est donc nécessaire.

M. le Maire propose une mise à disposition du projet de modification et de l'exposé de ses motifs, ainsi que d'un registre permettant au public de formuler ses observations pendant la période

de 10/10 au 10/11/2016. La présente délibération vise à approuver les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifié N°1 comme exposé ci-avant. 23 votants, 18 pour, 5 contre : Alain Constant, Christiane Mahler, Gilles Bernard, Patrick Rossetti, Carole Perrin ayant donné procuration à Alain Constant.

Acquisition de plein droit de bien vacants et sans maître

M. le Maire informe le Conseil municipal de la réglementation applicable aux biens vacants et sans maître. Lorsque le propriétaire d'un bien immobilier est décédé depuis plus de 30 ans, qu'aucun héritier ne s'est manifesté et que le service de la publicité foncière à Avignon n'a révélé aucune inscription, le dit bien immobilier revient de plein droit à la commune.

Il en est ainsi des biens suivants :

- E519, La Rouillère, 1520 m², bois, appartenant à M. Sabatty Jules, décédé le 30/08/1938,
- E 547, La rouillère, 1960 m², bois, appartenant à M. Sabatty Jules, décédé le 30/08/1938,
- H 687, Les Sauviers, 2540 m², verger, appartenant à M. Laugier Daniel, décédé le 06/05/1957,
- E 892, La Font du Peyrier, 2320 m², Prés, appartenant à M. Armand Emile, décédé le 30/06/1912,
- F513, Le village, 50 m², Eaux, appartenant à Mme Allemand Marie, décédée le 09/06/1959,
- G676, Pissaye, 9370 m², Bois, appartenant à M. Bagnol Raoul, décédé le 12/03/1985,
- H529, Les Siarres, 7270 m², Bois, appartenant à M. Bagnol Raoul, décédé le 12/03/1985,
- F32, Le village, 45 m², Landes, appartenant à M. Boncompagni Andréa, décédé le 13/11/1980,
- E314, La Broute, 2685 m², Bois, appartenant à M. Clop Marius, décédé le 16/06/1938,
- E403, La Broute, 3125 m², appartenant à M. Clop Marius, décédé le 16/06/1938,
- H97, Le Rougadou, 1560m², verger, appartenant à Mme Florent Marguerite, décédée le 25/02/1947,
- D395, L'Estang, 1940 m², Bois, appartenant à Florent Philomène, décédée le 01/06/1959,
- H531, Les Siarres, 3400 m², Bois, appartenant à M. Gautier Norbert, décédé le 17/03/1964,

- B1057, Les Bellonis, 2830 m², Terre, appartenant à M. Gerbaud Léon, décédé le 13/02/1961,
- F138, Le village, 27 m², Landes, appartenant à M. Jean Auguste, décédé le 14/01/1950,
- C1154, Les Crottes, 6960 m², Landes, appartenant à M. Jean Emile, décédé le 23/06/1955,
- H42, La Chambre Ouest, 1315 m², Bois, appartenant à Mme Jean Thérèse, décédée le 26/04/1962,
- B803, La Sauguie Ouest, 1175 m², Terres, appartenant à M. Nicolas Joseph, décédé le 04/01/1977,
- G959, Boutin, 6975 m², Bois, appartenant à M. Vendran Jean, décédé le 28/11/1942,
- F1050, Les près de la Maire, 385 m², prés, appartenant à Mme Villon Thérèse, décédée le 22/04/1972,
- B1745, Les Jeans Blancs, 458 m², Prés, appartenant à M. Gautier Bertin, décédé le 22/01/1981,
- B1749, Les Jeans Blancs, 20 m², Terre, appartenant à M. Gautier Bertin, décédé le 22/01/1981,
- B890, La Sauguie Ouest, 540 m², Prés, appartenant à Mme Jean Louise, décédée le 16/12/1980,
- F1049, Les près de la Maire, 310 m², Prés, appartenant à M. Sirgue Henri, décédé le 24/10/1966,

Ces 24 biens vacants sans maître font l'objet de 19 délibérations distinctes, précisant que la commune va exercer ses droits. Vote à l'unanimité des 19 délibérations.

Acquisition foncière : Parcelle cadastrée F N° 1026

La commune poursuit son programme d'acquisition conformément au PADD afin de réaliser les équipements nécessaires à son développement. Il est proposé d'acquérir la parcelle F1026 appartenant à Mme Germaine ROLLET qui a donné son accord pour un prix de 5€/m². 23 votant, 18 pour, 5 contre : Alain Constant, Christiane Mahler, Gilles Bernard, Patrick Rossetti, Carole Perrin.

Acquisition Foncière : Parcelle cadastrée F N° 202

M. le Maire informe le Conseil municipal de la proposition de M. Philippe Rodriguez de céder la parcelle F202 lui appartenant pour l'euro symbolique. Cette proposition est soumise à l'approbation du Conseil. Vote à l'unanimité.

Déclassement de l'impasse rue des Epoux Tramier

Il s'avère que cette impasse située entre les parcelles F116 et F130 est aujourd'hui totalement désaffectée de l'usage du public, transformée par son propriétaire en jardin. Il est proposé de constater cette désaffectation et d'autoriser le déclassement du domaine public. Vote à l'unanimité

Budget annexe camping Piscine : Décision modificative N°3

La commune a l'opportunité d'acheter un mobil-home d'occasion en vue de le proposer à la location dans le camping municipal. Pour ce faire, des crédits sont nécessaires à hauteur de 20 000 €. Il est proposé au Conseil de voter la décision modificative correspondante. Vote à l'unanimité.

Acquisition d'un mobil-home

Un particulier, M. Yves Favier, propose de céder à la commune un mobil-home de marque IRM, année 2014, meublé, d'une superficie de 36,48 m² comprenant 3 chambres, au prix de 16 000 €. M. le Maire propose d'approuver l'acquisition. Vote à l'unanimité.

Maison de santé : Exonération de la part communale de la taxe d'aménagement.

La législation permet à la commune (Maître d'ouvrage) d'exonérer la maison de santé de la taxe d'aménagement. Rappelons que la MSP va accueillir 13 professionnels de santé qui vont assurer des activités de soin dans le cadre d'un projet de santé. Considérant l'intérêt de disposer des services d'une maison de santé, il est proposé d'exonérer la construction de la MSP de la part communale de la taxe d'aménagement. Vote à l'unanimité.

Contractualisation avec le Conseil Départemental de Vaucluse : Avenant 2016

Monsieur le président du Conseil départemental demande aux communes de se prononcer sur l'affectation de la contractualisation 2016 en vue de la formalisation d'un avenant. Rappelons qu'un crédit de 75 800 € avait été obtenu en 2015, affecté à la reconstruction des remparts Saint Antonin. M. le Maire propose pour 2016 de solliciter une aide de 75 800 € afin de financer une partie des travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire (école élémentaire, ALSH, cantine) et de l'école maternelle dont le montant s'élève à 197 900 €. Vote à l'unanimité.

Exonération de la redevance portant sur les remontées mécaniques, années 2015 et 2016

Le SMAEMV bénéficie d'une délégation de service public pour gérer les remontées mécaniques du Chalet Reynard. Le fonctionnement de ces remontées et la régie des recettes ont été confiés à l'association de développement touristique, sportif et culturel du Mont Ventoux. Il propose aux conseillers de renoncer à la perception du pourcentage de réversion des recettes (5%). Vote à l'unanimité.

EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux :

Approbation du rapport d'activité 2015 Membre de l'EPCL, la commune doit approuver le rapport d'activité de l'EPAGE. A l'examen, ce rapport présente les actions réalisées en 2015, programme d'action et de prévention des inondations, schéma d'organisation et de mutualisation des compétences locales de l'eau (SOCLE), entretien des digues et cours d'eau. Vote d'approbation à l'unanimité

Syndicat mixte des eaux de la région Rhône Ventoux : Approbation du rapport d'activité pour le service eau potable, assainissement collectif et non collectif, année 2015

Le rapport du syndicat fait état de son organisation, de son fonctionnement et de son activité et de ses engagements visant à conduire des actions appropriées de distribution d'une eau de qualité sur le territoire en toute transparence. M. le Maire propose aux conseillers d'approuver le rapport du syndicat mixte. 23 votants : 17 pour, 5 contre, Alain Constant, Christiane Mahler, Gilles Bernard, Patrick Rossetti, Carole Perrin, 1 abstention, Morgane Chapot

Syndicat mixte des eaux de la région Rhône Ventoux : Approbation des rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif en 2015

Le rapport montre que le syndicat a réalisé 2 311 700 € de travaux sur le territoire (Aucun travaux sur la commune en 2015) et qu'il dessert 76190 usagers dont 2381 pour Bédoin. Mais il montre surtout que les tarifs de l'assainissement ont fortement augmenté en 2015/2016 par rapport à 2014/2015, (+506,56% pour l'abonnement et + 334,21% pour la consommation) En revanche, les tarifs de l'eau ont connu des variations plus raisonnables. M. le Maire propose que les conseillers donnent un avis défavorable sur la qualité et le prix du service public d'assainissement et approuvent le rapport portant sur la

qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement non collectif. Vote unanime pour l'avis défavorable sur l'assainissement. 19 pour et 4 abstentions pour le vote sur l'eau, Alain Constant, Christiane Mahler, Gilles Bernard, Carole Perrin.

Cimetière de Bédoin :

Reprise des sépultures en terrain commun
Conformément à la législation, les communes peuvent octroyer des concessions funéraires sur une partie du cimetière. Lorsqu'un emplacement n'a pas fait l'objet d'un acte de concession, il est considéré comme situé en terrain commun. De fait, le carré commun de Bédoin compte 56 emplacements, tous occupés si bien qu'il n'y a plus de terrain commun disponible. Mais la commune peut procéder à des reprises de sépultures en respectant un délai de 10 ans. 55 sépultures sont dans ce cas. M. le Maire propose d'engager la reprise de ces 55 sépultures dans le respect des conditions prévues par la réglementation. Vote à l'unanimité.

Tarif des caveaux et des concessions dans les cimetières de la commune.

La commune a engagé d'importants travaux de réhabilitation de plusieurs tombes et il est proposé d'en faire supporter le coût aux futurs titulaires de la concession. Par ailleurs, et compte tenu du nombre limité des emplacements, il est également proposé de limiter la durée des concessions à 30 ans. Vote à l'unanimité.

Vote à la majorité : 18 pour, 5 contre, Alain Constant, Christiane Mahler, Gilles Bernard, Patrick Rossetti, Carole Perrin.

Pôle enfance jeunesse : Modification des règles de fonctionnement du restaurant scolaire municipal, accueil de loisirs sans hébergement.

Pour satisfaire les besoins des familles, il est proposé la mise en place d'un service de restauration pour les élèves scolarisés à l'école primaire le mercredi de 12h à 13h sur inscription et au tarif habituel de 2,75 €. A partir de 13h, les enfants seront pris en charge par l'ALSH qui facturera la demi-journée aux familles. Il est également proposé que les inscriptions à l'ALSH extrascolaire portent désormais sur la journée entière et ne soient plus autorisées pour la demi-journée.

Vote à l'unanimité pour la restauration scolaire.

Vote à la majorité : 17 pour et 6 contre, Patrick Campon, Alain Constant, Christiane Mahler, Gilles Bernard, Patrick Rossetti, Carole Perrin pour la suppression de l'accueil à la demi-journée.

Présents : Luc REYNARD, Béatrice ROUX, Dominique ROUYER, Colette LECLERCQ, Jean-Marc PETIT, Nathalie REYNARD, Janine TREVILY, Michèle MASSENDES, Denis FORT, Chantal BLANC, Michel DELL'INNOCENTI, Patrick CAMPON, Vincent POUILLAUDE, Emmanuèle VALERIAN, Morgane CHAPOT, Christiane MAHLER, Patrick ROSSETTI, Gilles BERNARD, Alain CONSTANT, Carole PERRIN.

Absents ayant donné procuration : Pierre COLIN, Jean-Louis RIBAS, Blandine Rasselet.

Décisions modificatives

La commune fait réaliser un certain nombre de travaux en régie, c'est-à-dire par les agents du service technique. Il en est ainsi de la réalisation de la mezzanine du local de rangement du service technique, des travaux de consolidation des tribunes du stade et de la mise en accessibilité des ERP. Ces travaux doivent être constatés et intégrés dans le budget et font l'objet d'une augmentation de crédits de 37 100 €.

Par ailleurs, Il convient d'intégrer également dans l'actif de la commune, la valeur des parcelles relevant de la catégorie des biens vacants et sans maître en prévoyant des crédits à hauteur de 40 000 €.

Dans les deux cas, il s'agit d'opérations d'ordre qui s'équilibrent entre dépenses et recettes.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Décision modificative budget camping piscine

Elle porte sur l'intégration de travaux en régie pour l'aménagement d'un muret dans l'enceinte du camping, qui s'élève à 4 100 €. Il s'agit d'une opération d'ordre qui s'équilibre en recette de fonctionnement et dépense d'investissement.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Mise à jour des statuts de la COVE

Il convient de mettre à jour les statuts de la communauté d'agglomération afin d'intégrer les évolutions intervenues depuis la dernière modification en date du 21/12/2007.

Délibération approuvée à l'unanimité.

**Convention de mise à disposition partielle du service de restauration municipale auprès de la COVE.
Restauration pour la structure multi-accueil des Ventoupetits.**

Le personnel de la crèche va être transféré à la COVE à compter du 01/01/2017. Dans un souci de proximité et de mutualisation, il est proposé de mettre partiellement à disposition, le service de restauration de la commune auprès de la COVE afin de faciliter l'exercice de sa compétence petite enfance. En contrepartie de cette mise à disposition, la commune facturera les repas et goûters à hauteur de 4,45 € par enfant et par jour.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Résidence Saint-Marcellin : Proposition de vente par la société SUDINVEST d'une partie du programme affecté à l'usage de parking public.

Dans le cadre du projet de construction des 45 logements locatifs, l'aménageur, la société SUDINVEST, propose de vendre à la commune en état de futur achèvement, une partie du parking située sur la partie Sud du terrain en bordure de la route départementale. Le prix demandé est de 236 800 € HT. Il est demandé au Conseil d'autoriser la signature du contrat de réservation.

23 votants. 19 pour et 4 contre : Alain CONSTANT, Christiane MAHLER, Gilles BERNARD, et Patrick ROSSETTI.

Création du chemin des bergers : Demande de subvention FEADER

Dans le cadre d'un appel à projet européen FEADER de mise en valeur du patrimoine rural, il est proposé la création d'un sentier de randonnée de découverte des bergeries du Ventoux avec restauration de la cabane de la Couanche, remise en état des abords des sites du Haut Compagnon, des cabanes de Jacob et de la Cros et de l'amphithéâtre de la combe de Fiole. Ces différentes restaurations s'accompagnent d'une mise en valeur des circuits de randonnées avec la réalisation de 3 panneaux d'interprétation autour de thèmes emblématiques tels que le pastoralisme, l'eau et le Karts (à la font d'Anjou) et la Résistance à l'occupation nazie (Amphithéâtre des résistants) et d'une réédition du guide des circuits communaux intégrant les boucles mises en valeur dans le projet. Par ailleurs, des actions d'animation culturelle sont prévues avec notamment deux journées de sorties de découverte du patrimoine pastoral et forestier pour les élèves de Bédoin, et une journée grand public avec représentation théâtrale sur le site restauré de l'amphithéâtre des résistants.

Il est proposé de solliciter une subvention européenne représentant 53% (35 510 €) du montant prévisionnel du projet estimé à 67 000 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Travaux de lutte contre l'érosion de la partie sommitale du Ventoux : Demande de subvention FEADER

Sur l'initiative de l'Office national des forêts, une expertise de la partie sommitale du Ventoux côté sud a révélé l'existence d'une érosion prononcée dans le vallon du Signal et sur les hauteurs du chalet Reynard. L'étude a préconisé des travaux de mise en place de seuils et divers aménagements tels que des ouvrages en bois pour un coût évalué à 40 000 € qui peut être pris en charge par l'Europe à hauteur de 80%. Il est proposé au conseil d'accepter d'entreprendre de tels travaux, et d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention FEADER.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Coupes de bois 2017 : Assiette et dévolution

La forêt est gérée par l'ONF, dans le cadre d'un plan approuvé par le conseil municipal. Par reconduction des règles existantes, l'ONF propose pour l'année 2017 les coupes et les travaux devant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages. Il est proposé au conseil d'approuver le projet d'assiette et de coupes pour l'année 2017.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Camping municipal : Tarif des habitations légères et de loisirs, modalité de réservation

Cette proposition fait suite à l'acquisition par la commune d'un mobil home. Le camping dispose désormais de deux types de logements accessibles à la location qui doivent faire l'objet d'un tarif distinct. Par ailleurs, les logements locatifs pourront être réservés pour une durée minimum de 2 jours au lieu de 6 précédemment. Il est proposé au conseil d'approuver le nouveau tarif et nouvelles modalités de réservation.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Avenant 2016-2018 du contrat enfance jeunesse avec la mutualité agricole (MSA)

En 2015, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'objectifs enfance jeunesse avec la CAF de

Vaucluse pour la période 2015-2018 et avec la MSA pour l'année 2015 uniquement. La MSA propose la signature d'un avenant couvrant la période 2016-2018 avec poursuite des actions existantes et développement d'autres actions destinées à la jeunesse. Il est proposé au Conseil d'approuver cet avenant. Délibération approuvée à l'unanimité.

Avenant au contrat d'assurances pour les risques statutaires

En décembre 2013, le Conseil a approuvé le renouvellement du contrat groupe pour l'assurance du personnel communal. Sur proposition du centre de gestion, la commune a souscrit

auprès de la Cie Générali des garanties au taux de 10,22% pour une durée de 4 ans avec une franchise de 30 jours.

Compte-tenu de la sinistralité de la commune, Générali entend imposer désormais un aménagement des garanties avec résiliation du contrat en cas de refus. Il est proposé au Conseil d'approuver les modalités suivantes : Remboursement des indemnités journalières à 100%, application d'une franchise de 90 jours et taux porté à 13.13%.

Délibération approuvée à l'unanimité

Modification du tableau des effectifs

A compter du 01/01/2017, il est pro-

posé de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet pour le pôle EJE et de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps partiel. (30/35h)

A compter du 01/01/2017, il est proposé également de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Délibération approuvée à l'unanimité.

NB : Le compte rendu des délibérations du Conseil Municipal publié dans le Passadou n'a aucun caractère officiel. Le registre des délibérations est à la disposition du public pour consultation.

Inscriptions sur les listes électorales de 2016

Vous avez jusqu'au 31/12/2016 pour vous inscrire sur les listes électorales de la commune ou pour vérifier que vous y figurez bien et surtout à la bonne adresse.

Après cette date, les modifications ne seront plus possibles. La mairie sera ouverte le samedi 31/12 de 8h30 à 12h.

L E S T R A V A U X À B É D O I N

Couverture de la partie ancienne de l'hôtel de ville

Dans le courant du mois de novembre dernier, vous avez pu remarquer la grue dressée à l'arrière de la mairie ainsi que les filets de protection en bordure de la toiture.

En effet, celle-ci nécessitait des travaux de réfection qui ont été réalisés par l'entreprise MARCHAND de Carpentras retenue pour déposer tuiles et liteaux, mettre un pare-pluie et remplacer les liteaux et les tuiles canal à l'ancienne avec tuiles dessus et dessous.

Cette nouvelle toiture est répartie pour 49 ans, durée d'existence de la précédente...

Le montant de ces travaux s'élève à 36.500,00 € TTC.



Travaux divers

D'autres travaux sont en cours ou terminés tels que la peinture de la salle d'exposition et de l'auditorium du centre culturel H. Adam, la création de deux garages sous la piscine destinés au stationnement de véhicules municipaux.

Des travaux d'entretien de voirie sont en cours également : le trottoir devant la supérette, la traverse des Oulliers, la route du Mont-Ventoux, la placette derrière l'hôtel de ville, l'impasse des Molles, la réparation des trottoirs au droit des numéros 234, 361 et 393 de l'impasse des Restanques.

Le montant de ces travaux de voirie s'élève à 67.000,00 € TTC.

Dominique ROUYER

Nous nous étions engagés à vous informer régulièrement de l'avancement du projet de construction de la maison de santé pluriprofessionnelle de BÉDOIN (Voir Passadou n° 80 d'octobre 2015). Le temps est donc venu d'actualiser notre dernier relevé d'informations.



Le bâtiment

Nous avons la volonté forte de maîtriser les coûts de construction. Avec l'aide de notre assistant maître d'ouvrage, CITA-DIS, nous avons bataillé fermement avec la maîtrise d'œuvre pour que les projections de coûts initiales soient maintenues. Nous y sommes parvenus mais de réunion en réunion, le temps a passé bien vite et nous avons pris du retard. Il résulte de nos discussions que la surface du bâtiment sera réduite à 340 m² (379 dans le projet précédent). Mais les impératifs de maîtrise des coûts nous rendent parfois plus soucieux d'optimiser l'utilisation des m². Ainsi, le kinésithérapeute exercera dans les locaux de l'EHPAD où un local adéquat sera mis à sa disposition. Par ailleurs nous avons supprimé les décrochés qui faisaient perdre de la place.

Le financement

De nombreuses incertitudes demeuraient. Désormais, le financement est totalement bouclé.

- Coût total hors taxe	676 000,00 €
- Subventions :	532 580,40 €
Conseil régional :	181 800,00 €
Dotation d'équipement des territoires ruraux :	202 800,00 €
Soutien à l'investissement public local :	99 980,40 €
Participation de cinq communes :	48 000,00 €
- Auto financement :	143 419,60 €

S'agissant du coût total HT de 676 000 €, il est figé en principe mais reste à savoir ce qu'il va advenir de la consultation des entreprises... Réponse dans quelques mois !

Nous remercions particulièrement les cinq communes qui participent à ce projet ainsi que leurs maires, BLAUVAC (Max RASPAIL), CRILLON-LE-BRAVE (Guy GIRARD), FLASSAN (Michel JOUVE), MODENE (Christian RIPERT), SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS (Ghislain GRICOURT).

La commune de VILLES-SUR-AUZON (Frédéric ROUET) est associée au projet dans le cadre de la communauté médicale territoriale que nous allons créer avec l'accord de l'Agence Régionale de Santé. Un ou deux médecins seront installés dans des locaux construits ou rénovés par la commune de VILLES-SUR-AUZON et ils exerceront en réseau avec leurs collègues de BÉDOIN.

Les professionnels de santé

12 étaient prévus. Ils ont rogné sur leurs m² afin de permettre l'installation d'un treizième, Claire JOUVAUD, orthophoniste.

- Anthony CASEGAS, Jean-Louis GUBERT, Lucie HANSBERGER : médecins généralistes
- Nicolas GRYMOPREZ : chirurgien-dentiste
- Pascale BEGNIS, Fanny DAVID, Mélanie SAUTRET, Orane SPITERI : infirmières
- Romain BRIFFA : infirmier
- Elsa BRES : ostéopathe
- Marie-Laure GAY : pédicure podologue
- Jean-Pascal ROUX : kinésithérapeute
- Claire JOUVAUD : orthophoniste

Missions de la maison de santé

- Faciliter la coopération et l'échange entre professionnels de santé pour une prise en charge optimale du patient,
- Elaborer et mettre en place des protocoles pluriprofessionnels de soins de premier recours, pour proposer des solutions aux problèmes de prise en charge et favoriser l'harmonisation des pratiques,
- Regrouper les différentes activités liées à la santé au sein de la maison de santé,
- Promouvoir le travail en équipe pluridisciplinaire et mutualiser les moyens dans la maison de santé,
- Mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé, adaptées aux besoins de la population identifiés dans le diagnostic de territoire,
- Mettre en place des actions de prévention et d'éducation thérapeutique,
- Renforcer les liens avec les structures sociales et médico-sociales locales,
- Mettre en place des actions de formation continue pluriprofessionnelle.

Projet de santé

Le travail en équipe pluriprofessionnelle doit permettre d'améliorer la qualité des soins et du suivi des patients. Pour cela un travail sera réalisé sur des protocoles de soins entre les professionnels concernés pour optimiser le parcours des patients en s'appuyant sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé (H.A.S.).

Le travail d'élaboration du projet de santé a permis d'identifier et de prioriser les pathologies sur lesquelles les professionnels souhaitent travailler :

- Protocole de soin de la bronchiolite (médecins et kinésithérapeutes)
- Protocole de soin des douleurs rachidiennes chroniques (médecins, kinésithérapeutes et ostéopathes)
- Protocole pour les patients diabétiques (médecins, infirmiers, dentistes, kinésithérapeutes)
- Protocole de soin pour la bronchopneumopathie chronique obstructive (médecins et kinésithérapeutes)
- Protocole de soin pour la prise en charge à domicile des patients atteints de cancer (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes).

Calendrier

- Avant-projet définitif validé le 18/07/2016
- Permis déposé le 13/10/2016
- Ces deux échéances valent également pour l'EHPAD
- Délais d'instruction du permis de construire : 6 mois
- Recours des tiers : 2 mois
- Entre-temps, la maîtrise d'œuvre va lancer la consultation des entreprises
- Premier coup de pioche : juin 2017
- Comptons 3 mois d'été + 12 mois de travaux
- Fin du chantier : à l'automne 2018.

Nous reviendrons vers vous au commencement des travaux.

Denis FORT

Communiqué de SOLIHA 84 (Solidaires pour l'habitat)

Vous avez un projet d'amélioration ou d'adaptation de votre logement, que vous occupez ou louez ? **Un service de proximité** animé par SOLIHA 84 (ex Habitat et Développement 84) a pour objectif de vous apporter des renseignements sur les aides financières que vous pouvez percevoir pour des travaux à réaliser. Ce service gratuit vous permet d'être accompagné dans le montage des dossiers de demande de subventions.

En tant que propriétaire occupant de votre logement :

Pour des travaux liés aux économies d'énergie (chauffage, isolation, menuiserie, etc.), à l'adaptation du logement face à un handicap ou à l'avancée en âge (salle de bains, monte-escalier, etc.), à la rénovation d'un habitat dégradé et non sécurisé (toiture, électricité, plomberie, etc.), de nombreuses aides peuvent vous être apportées.

En tant que propriétaire d'un logement que vous destinez à la location :

Pour des travaux liés aux économies d'énergie et/ou des travaux importants de réhabilitation, etc.

Si votre logement ne nécessite pas de travaux, vous pouvez également conventionner votre logement avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). Comme pour les conventions avec travaux, cet engagement vous permet de bénéficier d'une déduction fiscale.

Travaux de réfection de façade :

À Bédoin, les élus ont souhaité poursuivre la politique de revitalisation du centre ancien du village qui vise à encourager les restaurations de façades, avec « l'opération façade ».

Pour toutes les aides, il est impératif de constituer les dossiers de demande de subvention avant le démarrage des travaux.

Pour plus d'informations, contactez SOLIHA 84 au 04 90 23 12 12. Conseil, déplacement au domicile, diagnostic et montage du dossier gratuit.

Permanences à l'hôtel de ville de Bédoin : le 2^e vendredi du mois de 9 à 12 h (sans rendez-vous).



Merci aux enfants des écoles
et à leurs professeurs
pour leur contribution
à ce numéro de Noël



Dans les attentes légitimes de chacun, le logement occupe une place primordiale. Chacun aspire à avoir un toit et pour notre société française le modèle du pavillon individuel avec un petit jardin est largement plébiscité.

Deux constats

Les Français ne sont pas tous propriétaires loin s'en faut. 35 % de nos concitoyens sont locataires de leur résidence principale. Leurs choix sont guidés parfois par des impératifs liés à la mobilité professionnelle, par la préférence du statut de locataire, par des nécessités dues à l'âge... Mais le plus souvent, ils n'ont pas le choix compte-tenu de leurs contraintes budgétaires et du coût de l'immobilier.



Par ailleurs, la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (Loi SRU du 12/12/2000) prévoit que les villes de plus de 3500 habitants doivent produire 20% (parfois 25%) de logements sociaux. Si tel n'est pas le cas, la commune doit payer une amende égale à 20% du potentiel fiscal par habitant, multiplié par le nombre de logements manquants. Mais il y a plus, la commune peut se voir retirer son droit de préemption et c'est alors l'état qui en fait usage en ses lieu et place. Enfin, le non-respect de la loi SRU prive la commune de tout ou partie des aides diverses et subventions auxquelles elle peut prétendre. Certaines communes voisines se trouvent dans cette situation et peuvent témoigner de leurs difficultés.

Anticipation

Nous devons donc nous projeter dans l'avenir. Construire du logement pour tous, c'est le respect de la loi bien sûr mais c'est aussi surtout de la solidarité envers les jeunes ménages qui s'installent, les personnes seules, les couples de classe moyenne qui gardent leur statut de locataires en profitant des avantages d'un logement individuel.

Sans doute Bédoin ne compte encore que 3300 habitants, mais il faut compter là aussi avec les effets de la loi SRU qui fait perdre aux communes une part de souveraineté dans l'élaboration de leurs choix urbanistiques au profit de l'intercommunalité. Elle érige, en principe, l'intensification de la densification dans les plans locaux d'urbanisme et la lutte contre l'étalement urbain. Pour notre commune, il en résulte que le terrain des Ferrailles, livré aux intérêts privés, aurait été aménagé en habitat collectif beaucoup plus dense si la municipalité n'avait pas préempté. D'ores et déjà, nous voyons fleurir les projets de construction qui vont d'ici quelque mois faire grimper la population au-dessus du seuil de 3500 habitants. Il faut donc se préoccuper maintenant des effets de ce dépassement de seuil. La municipalité en place ne peut jouer la politique de l'autruche et laisser aux municipalités suivantes le soin de gérer le désastre auquel elles seraient confrontées. C'est pourquoi nous devons anticiper. Les quotas ne baisseront pas quel que soit le futur président, soyons pragmatiques !



Bédoin est engagé dans le Plan Local Habitat (P.L.H.) de la CoVe à produire 63 logements à l'issue de celui-ci soit en 2019. Les opérations menées au centre village (2 logements au-dessus de la Poste), à Sainte Colombe (2 logements), à la Carita (20 logements) et à la résidence Saint-Marcellin (45 logements en cours de conception) permettront de tenir cet engagement. Et nous continuons la politique d'investissement foncier et d'achat connaissant la difficulté voire la quasi impossibilité d'étendre les zones constructibles.



Résidence Saint-Marcellin

Dans le projet de la résidence Saint-Marcellin, il y aura 37 logements individuels (T3, T4 et T5) et 8 logements (T2) regroupés dans un petit collectif avec espace privatif et parking individuel. Ces 45 logements sont proposés à la location. Un parking public de 90 places sera créé en bordure de route. La densité retenue dans ce projet est moindre que dans certains lotissements privés.

Construire du logement pour tous, c'est assurer une qualité de vie car les maisons

et appartements de la résidence seront isolés aux normes thermiques les plus actuelles. Construire du logement pour tous, c'est aussi lutter contre l'habitat indigne et cher à chauffer. Il en existe à Bédoin, sachez-le !

Chacun peut s'inscrire sur la liste de candidature ouverte à la mairie.

Construire du logement pour tous, c'est assurer l'avenir de la commune. Nous avons déjà relogé de nombreuses familles habitant à Bédoin. De plus, nous avons accueilli de nouvelles familles, 7 enfants de moins de 3 ans, 5 enfants scolarisés à l'école primaire de Bédoin, 2 adolescents fréquentant collège et lycée qui assurent la vitalité et le renouveau de notre village. Cela permet aussi de lutter contre les fermetures de classes. Certains l'ont bien compris.

Les logements pour tous ... et si d'une contrainte nous faisons un atout ?

Luc REYNARD

Empoisonnements des chats

Depuis plusieurs mois, les habitants des quartiers anciens de Bédoin ont vu leurs chats mourir empoisonnés. Plus d'une dizaine de cas en moins de trois mois ont été constatés dans un secteur allant du haut des remparts jusqu'à la rue des Époux TRAMIER, avec des concentrations au niveau de la place du Vieil Hôpital et dans la zone de la montée de l'église. Très récemment, un chat avec une puce électronique, stérilisé et vacciné a subi le même sort à proximité de l'ancienne caserne des pompiers.

Après vérification par autopsie et analyse du poison, il est établi avec certitude qu'il s'agit d'actes malveillants et non d'accidents, et que le produit utilisé est interdit à la vente depuis plusieurs années.

La gravité des faits a entraîné des dépôts de plaintes à la gendarmerie et à la police municipale. En effet, l'un des cas d'empoisonnement a été relevé, sur une terrasse d'appartement, sur un chat qui n'a accès qu'au toit et qui ne peut pas descendre dans la rue. En l'occurrence, l'appât empoisonné aurait très bien pu tomber entre les mains d'un enfant en bas âge qui porte naturellement à la bouche tout ce qu'il trouve.

La plupart des propriétaires de chats font le nécessaire pour que leurs animaux ne soient pas une nuisance pour autrui : stérilisation afin de minimiser la prolifération, vaccination pour éviter les maladies etc. Il faut également saluer le travail admirable des bénévoles qui, à maintes reprises, ont capturé des chats errants pour les stériliser et les nourrir.

Au plan scientifique, des travaux ont montré que tous les animaux, et notamment les mammifères, possèdent une conscience, ce qui veut dire qu'ils sont sensibles au plaisir et à la souffrance, et que leur intelligence, quoique sur un plan différent, n'a rien à envier à la nôtre.

Au plan juridique, les animaux ne sont plus considérés comme de simples biens meubles mais comme des êtres sensibles et la loi punit la maltraitance : voir la condamnation à un an de prison ferme prononcée l'année dernière à l'encontre d'un homme (?) qui avait été vu en train de jeter violemment un chaton contre un mur.

Si la sensibilité des animaux n'est désormais plus contestable et si la souffrance constitue le point de départ de toute position éthique, que devient notre légitimité à les faire souffrir ? Prendre en compte le bien-être des animaux est devenu une question sociétale, politique et démocratique qui ne peut que favoriser la construction d'une société plus humaine dans l'intérêt de tous.

Puisse cet article faire réfléchir les inconscients sur les conséquences dramatiques qui pourraient résulter de leurs actes irresponsables.

Olivier BATTEFORT,
président de l'association bédouinaise du vieux village
Dominique et André VISSECCQ

Des espaces muséographiques sur la montée du Ventoux

Vous aurez probablement remarqué que les deux maisons cantonnières situées sur la route de montée au Ventoux, celle de « Jamet » et celle de « La Grave » ont été transformées en espaces muséographiques permanents ouverts.

Après avoir été restaurées par les services techniques de la commune de Bédoin, le SMAEMV (syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont Ventoux), dans le cadre de son schéma d'interprétation du mont Ventoux, a « remis les bolides sur les lieux des célèbres courses de côte du Ventoux » en réaménageant la maison de « Jamet » sur le thème des courses de côtes et « fait revivre, grâce à la poésie de Jean-Henri FABRE, les aventures scientifiques du Ventoux et la découverte de la flore sommitale » dans la maison de « La Grave ».



Ces travaux magnifiques qui redonnent vie à ces maisons oubliées se devaient d'être honorés par une inauguration originale qui a eu lieu, sous le soleil, le samedi 19 novembre dernier. La 1^{ère} des maisons à recevoir la visite des invités, des personnalités officielles, des spécialistes passionnés du Ventoux et d'agents communaux, fut celle de « La Grave » (1516 m d'altitude).

Monsieur Luc REYNARD, maire de Bédoin, et **Madame Laurence VEILLARD**, du SMAEMV, ont présenté le projet de réhabilitation de ces bâtiments patrimoniaux aux nombreux visiteurs.

Monsieur Gérard DAMIAN, mémoire de Bédoin, a retracé l'histoire et les spécificités de ces deux maisons. Puis **Monsieur Jacques HAUREZ**, co-auteur de la

nouvelle « Flore du Ventoux » aux éditions du Toulourenc, a donné un intéressant cours de botanique sur l'étonnante flore sommitale.

La cérémonie officielle d'inauguration a eu lieu ensuite à la maison de « Jamet » (950 m d'altitude) après les interventions de **Monsieur Maurice LOUCHE**, auteur de « La course de côte du MONT VENTOUX – 1902 - 1976 » aux éditions Maurice LOUCHE, qui a parlé avec passion de ces fameuses courses de côte maintenant disparues, de **Monsieur Jean GIÉLY**, président de l'association « L'écurie des 7 virages », qui était venu avec ses amis collectionneurs, tous au volant de leurs voitures sportives anciennes et de **Monsieur Frédéric QUATREFAGE** de l'ASAC (association sportive de l'automobile club vauclusien), organisateur de nombreuses éditions de cette célèbre épreuve automobile la plus longue d'Europe.



Après les discours de **Messieurs Luc REYNARD, Alain GABERT**, président du SMAEMV, **Max RASPAIL** et de **Madame Gisèle BRUN**, conseillers départementaux, le ruban tricolore a été coupé par le maire de Bédoin devant la nombreuse assistance. La visite de l'espace muséographique consacré aux courses de côtes a eu lieu avant un apéritif convivial qui a été l'occasion de rencontres, d'évocation de souvenirs et de discussions passionnantes avant de redescendre vers le village de Bédoin.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont œuvré à la réussite de cette belle matinée et tout particulièrement les pilotes de l'association « L'écurie des 7 virages » venus au volant de leurs bolides dont certains ont participé aux dernières courses de côte du Ventoux.

Porteur de projet : Commune de Bédoin - **Accompagnement et appui au montage du projet :** SMAEMV - **Scénographie, écriture et conception graphique :** Laurence VEILLARD, SMAEMV

Financement du projet

Subventions :

Fonds européens LEADER 8 800 €

Région & département 4 000 €

Autofinancement :

Commune de Bédoin 3 200 €

TOTAL 16 000 €

Dépenses

Graphisme et reprographie 11 400 €

Réfection murs et façades 4 600 €

TOTAL 16 000 €

Un peu d'histoire

Ces maisons cantonnières construites aux siècles derniers, « La Grave » en 1882 et « Jamet » en 1901-1902, comportent 2 pièces chacune, une partie habitable et une partie technique d'écurie et d'entrepôt.

Elles servaient aux agents voyers, ou cantonniers, qui avaient la charge de la route et devaient la ré-engraver après chaque orage, à la fonte des neiges et, plus tard, après le passage des voitures de course jusqu'au goudronnage de la route en 1930.

Celle de « Jamet », située à la limite pluie-neige, servait plus particulièrement de relais aux transports de bois et des « boueilles » (fagots pour éclairer les fours des boulangers).

Source : Gérard DAMIAN

Le téléthon 2016 à Bédoin



Cette année encore des associations se sont mobilisées en faveur du téléthon. Ce premier week-end de décembre, plusieurs animations furent proposées sur la place de la République.

Le vendredi après-midi s'est déroulée la traditionnelle vente de goûters, ballons et sapins à la sortie des écoles ; une petite animation musicale assurée

par la MJC donnait le tempo pour ce début de nos actions. Le samedi matin, plusieurs rassemblements sportifs étaient organisés. La TRANSVENTOUX téléthon (3 circuits VTT reliant Bédoin à Malaucène) proposée par l'association « Egobike » aidée par celle de « Bédoin cyclo sport » et de nombreux bénévoles ont réjoui plus d'une centaine de vététistes.

Les amateurs de course à pied devaient se retrouver pour le départ d'un circuit autour du village assuré par l'association des « Guiboles bédouinaises », malheureusement peu de personnes étaient au rendez-vous.

Plusieurs stands animaient aussi cette place : la vente de cartes et d'objets brodés (« Bédoin à petits points »), la vente de sucrés salés et de vin chaud (« Li bouligaire » et la « MJC »), et, une nouveauté cette année, une délicieuse paëlla cuisinée par Josette la présidente du « Club Le Ventoux » a régalé les papilles. Malheureusement, nous regrettons toujours la faible fréquenta-



tion sur la place. Les défis sportifs devraient attirer beaucoup plus de personnes et être des moments forts.

Trois randonnées furent aussi proposées par le club « Bédoin-Ventoux, en marche » la semaine précédente. Par contre la rando-course du dimanche matin, organisée par l'association « Le Passe Montagne » a dû être annulée faute de participants. Toutes ces actions aidées par des partenaires fidèles, CARREFOUR MARKET (goûters), les vignerons du Mont Ventoux (V.M.V.) et l'ONF (sapins) ont permis de récolter pour l'association contre la myopathie une somme de 2 760 euros.

Nous remercions tout le collectif d'associations, les bénévoles et les participants qui se sont mobilisés pour cet événement. Un grand merci à vous pour votre disponibilité, votre générosité et votre enthousiasme et bien sûr, nous nous donnons rendez-vous pour l'édition 2017 en espérant que nous serons un peu plus nombreux.

Un « AU REVOIR » en musique à la maison de retraite de Bédoin



Le mardi 21 novembre dernier, l'ambiance était festive à l'EHPAD de Bédoin qui avait invité le groupe « Gypsy for ever » pour dire au revoir à Monsieur Jean-Jacques CABANIS, directeur depuis 2004.

En effet, l'établissement qui était en direction commune avec le centre hospitalier de Vaison-la-Romaine est passé depuis le 1^{er} juillet dernier dans une direction commune avec le centre hospitalier de Carpentras que dirige Monsieur Alain De Haro. Ce dernier a remercié son collègue pour le travail accompli. Il laisse un établissement attachant et convivial engagé dans un ambitieux projet de reconstruction.

Monsieur Luc REYNARD, président du conseil d'administration, a retracé ces années de collaboration dans la confiance réciproque et Madame Christine MAMON, directrice adjointe sur le site, l'a remercié de son aide et assuré de la continuité du travail entrepris.

La manifestation s'est poursuivie au rythme gitan, une culture que Jean-Jacques CABANIS apprécie particulièrement. Les membres du personnel et les résidents ont vécu une belle journée « gypsy » avec repas gitan préparé par les cuisiniers de l'EHPAD et après-midi en musique avec les deux musiciens.

Bédoin Santé : cérémonie du 18 octobre

Alors que le projet de maison de santé est parfaitement calé, (Voir article ci-après) M. le Maire a souhaité réunir les acteurs concernés par ce formidable équipement qui sera opérationnel en 2018. Une cérémonie s'est déroulée le 18 octobre dernier à la mairie au cours de laquelle les organisateurs ont voulu célébrer trois évènements...



La retraite du docteur Philippe Boisson : dans son discours, le Maire n'a pas manqué de remercier notre docteur pour la qualité de son exercice, suscitant l'adhésion unanime de la population et pour le rôle qu'il a joué pour faire venir trois médecins. Réponse émouvante de l'intéressé qui, entre deux voyages, répondra présent pour remplacer ses confrères en cas de besoin. Il n'habite pas bien loin et nous aurons toujours plaisir à le saluer lors de ses passages dans le village. Philippe, Chantal, merci et bon vent !



La ratification de la convention d'aide à l'installation à laquelle les docteurs Jean-Louis GUBERT et Anthony CASEGAS ont adhéré. Tous deux sont installés depuis près de 5 mois, ils ont pris leurs marques et sont très heureux d'être parmi nous.

La signature de l'avant-projet définitif de construction de la maison de santé : nous avons profité de cette importante étape pour faire le point avec les maires des communes participant au financement de la maison de santé et pour évoquer le calendrier à venir.

Nous remercions les participants... les professionnels de santé de Bédoin et du territoire, les maires des 6 communes partenaires, les représentants de l'Agence Régionale de Santé, les dirigeants de la maison de retraite et du centre hospitalier de Carpentras, les élus et agents de la commune ainsi que les nombreux amis du docteur Boisson. Impliqués, reconnaissants, chaleureux et résolument tournés vers l'avenir, ils ont fait de cette rencontre un moment de partage et de consensus.

Denis FORT

L'EHPAD de Bédoin remporte les « Olympiades » départementales

Le 15 septembre dernier les résidents de l'EHPAD Albert Artilland ont participé aux « Olympiades », une manifestation qui regroupe chaque année les établissements pour personnes âgées du département et qui s'est déroulée dans la salle polyvalente d'AGROPARC à Montfavet.

On dit que l'essentiel est de participer mais nos résidents sont allés bien au-delà car, grâce à leur perspicacité et leur

habileté, ils ont remporté la compétition et sont montés sur la plus haute marche du podium !

Accompagnés de Fadila GIRARD, animatrice et de Laura VIALIS, agent de service hospitalier, ils se sont distingués dans différentes épreuves alliant activités physiques et culturelles et mêlant habileté et réflexion : jeu des anneaux, quiz musical, croquet, etc. Le rendez-vous est pris pour 2017 !

Christine MAMON, directrice de l'EHPAD

Rénovation de la stèle de Tom SIMPSON

Le mont Ventoux est connu dans le monde entier notamment pour les exploits sportifs réalisés par des champions cyclistes. L'un d'eux, Tom SIMPSON, reste présent dans nos mémoires.

A l'initiative de Joanne SIMPSON, sa fille, de Toon CLAES, président de LA SPORTA et de Peter SEYNAEVE, une équipe de bénévoles a entrepris la rénovation de la stèle de Tom SIMPSON, financée par des dons d'associations belges. La 1^{ère} marche a été posée par Thomas de GENDT, vainqueur de la 12^e étape du Tour de France 2016 au chalet REYNARD.

Joanne marquera les 50 ans du décès de son père dans le Ventoux en inaugurant cette stèle le jeudi 13 juillet prochain.

Un grand merci à toutes les bonnes volontés et aux agents des services techniques de la commune qui ont abrité le matériel. Cette stèle reconfigurée nous rappellera longtemps que Tom SIMPSON a marqué l'histoire du Géant de Provence.

Michel DELL'INNOCENTI



de gauche à droite, Peter SEYNAEVE, Michel SALOMON, Marcel LEMMENS, Joanne SIMPSON, Albert FONTAINE et Ronny CATRITSE.

Vandalisme au cimetière

Suite au vandalisme dont a été l'objet le cimetière de Bédoin dans la nuit du 21 juin dernier, des objets avaient été conservés par la gendarmerie pour les besoins de l'enquête.

Ceux-ci peuvent maintenant être rendus à leurs propriétaires. Les personnes à qui il manquerait l'un de ces objets sont invitées à se faire connaître au bureau de police municipale de Bédoin.

Le pôle Enfance Jeunesse Education (E.J.E.) vous informe

Lors des vacances d'octobre, les activités se sont organisées autour du thème d'Halloween avec pour point d'orgue le défilé costumé et la chasse aux bonbons dans le village.

À noter :

- le centre de loisirs et l'accueil « jeunes » fermeront exceptionnellement à 16 h 30 le mercredi 4 janvier 2017,
- l'accueil « jeunes » sera ouvert tous les samedis à partir du 7 janvier prochain.



Chasse aux bonbons dans le village

Rappel : le centre de loisirs et l'accueil « jeunes » ne fonctionnent pas pendant les vacances de Noël, à savoir du lundi 19 décembre 2016 au lundi 2 janvier 2017.

Résultat du concours photo municipal 2016

Le thème de cette année qui était « Bédoin et le mont Ventoux, les 4 saisons » a été joliment illustré et parfois de façon très originale par 24 photographes amateurs qui ont proposé une ou deux photos chacun. Ces photos sont exposées à la bibliothèque jusqu'au 31 décembre (entrée libre). La remise des prix par le maire, Luc REYNARD, et le vernissage de l'exposition ont eu lieu le mardi 6 décembre dans une ambiance conviviale qui a permis à tous de faire connaissance.

L'agenda municipal 2017 présentera trois des photos remises pour ce concours. Nous remercions vivement les participants de cette 2^e édition du concours.

Les 10 photos primées par le jury sont celles de :

- 1-Maryse BRAULE
- 2-Gérard BAGNIS
- 3-Daniel BARRAUD
- 4-Danielle MEYRIEUX
- 5-Michèle REBOURCEL
- 6-Jean-Paul CHAUVRAT
- 7-Isabelle DRULÈVE
- 8-Gérard THOMAS



Crédit photo : Maryse BRAULE

Notre nouveau site internet, à l'horizon de 2017

Notre commune va bénéficier prochainement d'une plateforme internet mutualisée mise gracieusement à notre disposition par la CoVe. Cela signifie que nous allons réaliser, en collaboration avec la CoVe, un nouveau site web afin d'améliorer l'accès à l'information sur la toile (nouvelles fonctionnalités développées, nouveau look, etc.).

Nous partagerons des informations avec le site de la CoVe et ceux des autres communes (transports, gestion des déchets et autres informations communautaires, agenda, etc.) qui seront gérées par son webmaster ; la mise à jour se fera automatiquement sur notre site.

En ce qui concerne les contenus propres à Bédoin, la mairie restera autonome et propriétaire de son site. La mise en ligne de ce nouveau site s'effectuera dans le courant du 1^{er} semestre 2017. Je reviendrai vers vous ultérieurement pour vous renseigner davantage.

Chantal BLANC



Hommage

Michel Dourneau nous a quittés le 26 septembre dernier. Venu s'installer à Bédoin dès la fin de sa vie professionnelle avec Andrée son épouse, il s'est toujours investi pour son village. Membre actif des C.A.T.M. (Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc), il s'impliquera aussi à la Boule du Ventoux et au club du Ventoux. Sa présence était appréciée et, entre deux plaisanteries, il était fort actif et rendait de considérables services, toujours présent pour un coup de main.

Il fut aussi un représentant actif des résidents de Bélézy où « maire des bastidons », il intervenait souvent, maniait pelle, pioche, tronçonneuse et autres outils pour maintenir et améliorer ce cadre de vie magnifique.

Michel, on ne te verra plus sur ta mobylette rouge... Tu nous manques, tu manques au village.

Luc REYNARD

Bédoin culture

L'année 2016 s'est terminée par les festivités de Noël et un concert le dimanche 18 décembre avec le groupe de Paulin REYNARD. Ce concert a été suivi des traditionnels 13 desserts.

Le service culture vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Au plaisir de vous retrouver en 2017 avec un programme aussi riche et aussi diversifié...

En voici un aperçu pour le premier trimestre et vous pouvez déjà retenir quelques dates :

- dimanche 29 janvier à 14 h 30 : pastorale avec le groupe de Barbentane (entrée 10 €),
- samedi 4 février à 20 h 30 : « Bonheurs de lecture » (entrée libre),
- samedi 4 mars : carnaval (programme en cours d'élaboration),
- vendredi 31 mars à 20 h 30 : « Bonheurs de lecture » (entrée libre),
- samedi 8 avril à 21 h 00 : concert-hommage à Édith PIAF (entrée 10 €).
- vendredi 28 et samedi 29 avril : festival de théâtre en soirée (programme en cours de finalisation),

Michèle MASSENDÈS



Une bibliothèque douillette pour un hiver plus doux

Vous voulez profiter de la bibliothèque sans quitter votre canapé ? Comme de nombreux Bédouinains, bénéficiez du service « Vivre connectés » : plate-forme internet qui met à votre disposition près de 3 000 films, documentaires et séries, des cours et du soutien scolaire, de la presse, gratuitement et directement accessibles de chez vous.

Renseignements et inscription, gratuite pour les habitants de Bédoin, dans votre bibliothèque municipale auprès des bibliothécaires, Muriel et Angélique, qui prendront toujours le temps de vous informer.

Vous aimez les découvertes et la convivialité ?

Prenez-note des prochaines animations et ateliers de la bibliothèque :

Les « Bonheurs de lecture » reviennent nous régaler avec deux rendez-vous début 2017 :

- samedi 4 février à 20 h 30 avec « Amkoullel l'enfant Peul », texte autobiographique magnifique d'Amadou Hampâté Bâ,
- vendredi 31 mars à 20h30 avec « Dalva » de Jim Harrison.

Ne manquez surtout pas ces délicieuses lectures musicales !

Le Club de lecture pour tous ceux qui aiment partager leur passion des livres ou simplement trouver des idées de lecture. Ces rencontres se passent dans une ambiance conviviale, le 2^e mercredi de chaque mois. Prochaines réunions les mercredis 11 janvier, 8 février et 8 mars, entre 17h30 et 20h.

L'« **Heure du conte** » séduit toujours plus de spectateurs grâce à l'inventivité et talent des conteurs bénévoles de la bibliothèque. À partir de 4 ans. Les mercredis 18 janvier, 15 février, 15 mars et 5 avril, à 17h.

Ces animations ont lieu dans la salle du conte lu du centre culturel H. Adam. Entrée libre dans la limite des places disponibles. Le spectacle « **Chansons crayonnées** » par Monsieur Co et Léopold, accueilli par la bibliothèque dans le cadre du programme d'animations du réseau BiblioCoVe « **Mots & merveilles** », vous transportera dans une ambiance unique et envoûtante avec piano de velours, voix à la « **Arthur H** », dessins crayonnés de Léopold à la palette graphique et projetés en direct, etc.

À partir de 7 ans. Vendredi 3 mars à 20 h 30. Auditorium du centre culturel H.Adam. Entrée libre.

Les ateliers de découverte des tablettes tactiles :

- atelier thématique pour les enfants « À la découverte de l'archéologie », jeudi 23 février de 14 à 15 h. A partir de 7 ans.
- ateliers d'initiation et thématiques pour les adultes, les vendredi 27 janvier, mardi 28 février et mardi 21 mars de 10h30 à 12h.

L'atelier « Je fabrique mon livre tout seul ! » pour les enfants à partir de 8 ans : avec du papier, une paire de ciseaux, un peu de colle, un brin d'imagination, ils réaliseront un livre personnalisé ! Le matériel est fourni. Vendredi 24 février de 14 à 15h30.

Ces ateliers gratuits sont organisés à la bibliothèque. Inscription obligatoire car les places sont limitées.

Vous voulez profiter des quelques 5 500 livres, BD et magazines de la biblio, emprunter tablettes ou liseuses, livres numériques ? Alors, venez nous rendre visite !

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place sont libres. L'inscription, gratuite pour les habitants de Bédoin, est nécessaire pour l'emprunt à domicile.

Les personnes isolées et âgées ainsi que toute personne empêchée même temporairement (dépendante des autres dans la vie quotidienne avec difficulté de déplacement) peuvent bénéficier du service de portage de livres à domicile gratuit dans la commune. Si vous êtes concerné ou connaissez une personne dans cette situation, contactez la bibliothèque ou la mairie.

À bientôt !

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Mardi 15h à 18h

Mercredi 10h à 12 h - 15h à 18h

Jeudi et vendredi 16h à 18h

Samedi 10h à 12h

04 90 65 69 72 - bibliotheque@bedoin.fr – www.bedoin.fr

Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)

Association multi-activités, la MJC vous propose de consulter son « Petit journal » rempli de bonnes idées, disponible au centre culturel, à la mairie, à l'office de tourisme et téléchargeable sur internet.
04 90 65 95 66 - secretariat@mjcbedoin.org - <http://www.mjcbedoin.org>

Cinéval

Programme du vendredi 13/01/2017 : à 18 h 30, « Vaiana, la légende du bout du monde » et à 20 h 30, « Rogue one : a star wars story ».

Nous recherchons des bénévoles pour tenir les permanences. Venez prendre contact avec les membres de l'équipe lors des séances de cinéma au centre culturel.

« Faites de la Récup' » 2016 : une belle journée de mobilisation, d'échanges et de partage !!!

La 3^e édition de la « Faites de la Récup' », organisée par la MJC en partenariat avec l'association Linux Ventoux, s'est déroulée le samedi 26 novembre dernier dans une ambiance conviviale et décontractée à « l'Espace Jeunes Municipal ».

Environ 120 personnes ont participé à cette manifestation dédiée à la collecte de matériel informatique usagé au cours de laquelle plus de 100 ordinateurs, imprimantes et divers DEEE ont été collectés. Deux chèques d'un montant total de 110 € ont été remis aux coopératives scolaires de Bédoin correspondant à la vente de cartouches d'encre vides récupérées. Deux ordinateurs reconditionnés ont été mis en vente au profit du téléthon 2016. Tous les intervenants directs de cette journée qui étaient bénévoles, se sont déplacés parfois de très loin pour faire découvrir leur univers.



Les deux conférences sur le nano-ordinateur Raspberry Pi animées par François MOCQ (Framboise 314) furent passionnantes : au programme les Raspberry Pi 3 et Pi Zero, les OS, le GPIO et des exemples d'utilisation en France... et ailleurs.

Un très grand merci à François pour sa gentillesse, sa disponibilité et la qualité de sa pédagogie.

Nous remercions également chaleureusement Amaury et Allan du collectif CourTechZone pour l'animation de leur stand

autour du projet Astro Pi, le Sense HAT ... et les nombreux membres de l'association AVEC de Mormoiron pour l'organisation d'un délicieux apéritif !

Nous n'oublions pas notre partenaire et ami Linux Ventoux, partageur de réseaux bouillonnant d'idées et l'ensemble des personnes impliquées dans la réussite de cette journée. Merci aux agents de la mairie.

numerique@mjcbedoin.org - <http://www.mjcbedoin.org/index.php?pages/informatique>
<https://www.facebook.com/eric.mjcbedoin>

Tennis club de Bédoin

Le championnat par équipes départemental « Dames 45 + » en division 1 vient de se terminer. L'équipe féminine du Tennis club de Bédoin est sortie gagnante de cette compétition et, directement qualifiée, elle participera au prochain championnat par équipes régional.

Conduite par Sophie GAUDIN, capitaine de l'équipe, elle est composée de Maria BLANC, Isabelle VILLIER, Monique BERNARD, Florence BOCCEDA, Martine BACHELARD, Nicole BOCCEDA et Pascale CHARASSE.



Musique et opéra à Bédoin (MOB)

L'association « Musique et opéra à Bédoin » organise un concert avec Alexia CARR (chant) et Catherine SILIE (piano). Chanteuse et comédienne, Alexia interprétera un programme de musique et de poésie inspiré d'un film dont elle a été l'héroïne, tourné en 2015 par Marie-Christine Barrault et consacré au personnage de « Mademoiselle Philis de la Charce ».

Vous êtes invités à la collation qui sera servie sur place après le concert et qui vous permettra de partager un moment convivial avec les artistes. Mercredi 28 décembre 2016 à 15h30 à la grange de Piquet - 792, chemin du Van ouest à Bédoin. Réservation : 06 17 43 23 08 (Entrée 15 €)

Solutions des mots croisés

1.BETHLEEM 2.OURS-PRO 3.ETI-BINA 4.BOULES 5.FEUILLE 6.STELE 7.AL-TAS 8.NAY-IS 9. EVANGILE
A. BOEUF-ANE B.EUT-ESLAV C.TRIBUT-YA D.HS-OIES E.BULL-SG F.PILLET G.ERNEE-AIL H.MOAS-ESSE

